



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## L'accès des femmes aux praticiens gynécologues

Question écrite n° 17985

### Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur une question préoccupante de santé publique, celle de l'accès des femmes aux praticiens gynécologues partout sur le territoire. En dépit de la légère augmentation du nombre de postes en formation de nouveaux gynécologues médicaux à hauteur de 82 postes d'interne ouverts en gynécologie médicale pour l'année 2018-2019, de manière générale, la situation ne cesse de se dégrader. En effet, les chiffres publiés par le Conseil national de l'ordre des médecins pour l'année 2018 sont sans appel : au 1er janvier 2018, il n'y avait plus que 1 054 gynécologues médicaux en exercice dans tous les pays, soit 891 de moins qu'en 2007 et 82 de moins qu'en 2017, dans un pays qui compte près de 30 000 000 de femmes en âge de consulter. Les conséquences sont aujourd'hui très lourdes : ruptures de suivi affectant la prévention ou des diagnostics retardés ou absents. Elle lui demande donc quelles mesures elle envisage pour pallier cette situation plus qu'inquiétante et qui menace la santé des femmes françaises.

### Texte de la réponse

Le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) a quasiment triplé depuis 2012 (contre +14 % toutes spécialités confondues). Au titre de la seule année 2018, ce sont 18 postes de plus qui ont été proposés pour atteindre 82 postes offerts contre 64 en 2017 (+28 %). Ce volume a été déterminé en lien avec l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS), qui a émis ses propositions du nombre d'internes à former sur la base de concertations locales menées par ses comités régionaux, afin de prendre en compte les besoins locaux tout en préservant la qualité de la formation. Par ailleurs, le Gouvernement se mobilise pour améliorer l'accessibilité aux soins et l'installation des professionnels dans les zones rurales, notamment au travers du dispositif du contrat d'engagement de service public (CESP), bourse versée aux étudiants en médecine en contrepartie d'une installation dans un territoire manquant de professionnels. Ce dispositif peut bénéficier notamment aux étudiants et internes en médecine souhaitant s'orienter vers l'exercice de la gynécologie médicale. Enfin, l'ONDPS a lancé début février 2019 un groupe de travail portant sur la prise en charge de la santé des femmes. En effet, pleinement consciente des problématiques liées à cette thématique, la ministre des solidarités et de la santé a missionné l'ONDPS pour effectuer une étude spécifique sur cette question et notamment sur l'articulation entre différents professionnels de santé, notamment les gynécologues médicaux.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

**Circonscription :** Jura (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17985

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 mars 2019](#), page 2546

**Réponse publiée au JO le :** [25 juin 2019](#), page 5904